



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS DE SEPTEMBRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER-DE-MILOT, AJOURNÉE AU 20 SEPTEMBRE 2021 À 19 :30 HEURES EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.

Le conseil de la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot siège en séance ordinaire, sous la présidence de monsieur le maire, Marc Laliberté, sont présents les conseillers :

Johanne Fortin, Annie Bergeron, Claudie Tremblay, Martin Pelletier et Patrick Bouchard

Formant quorum.

Assiste également à la séance la directrice générale, secrétaire-trésorière madame Rita Ouellet.

Absence motivée : Sonia Lefebvre,

Ouverture de la séance

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte. Il est 19:30 heures.

Reprise des points à l'ordre du jour du 7 septembre et nouveaux

Finance :

- Dépôt des états financiers 2021 estimés versus budget 2021;
- Rapport financier 2020 vérifié;

Dossiers en cours:

- Programmation TECQ 2019-2024;
- Achat de compteur d'eau pour les ICI;
- Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement et Accélération;
- Contrat mesures de débits (ajournement)

Nouveaux points:

- a) Protocole d'entente – Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Alma;
- b) Protocole d'entente – École la Source;
- c) Attestation de fin des travaux ponceau Lévesque RIRL;
- d) Gel de corridors boisés;

Période de questions des contribuables;

Ajournement de la séance au 20 septembre.

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Martin Pelletier,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13-092021

« D'adopter l'ordre du jour qui précède, tel que lu avec la possibilité d'ajouter d'autres sujets à l'item points divers »

« D'exempter la lecture du procès-verbal de séance du mois d'août tenue le 9 »

Finance :

Dépôt des états financiers 2021 estimés versus budget 2021

Un rapport est remis aux membres du conseil présentant les chiffres en date du 31 août 2021, une estimation des coûts à venir d'ici le 31 décembre 2021, le budget 2021 et les chiffres de l'année 2020 non vérifiés à cette date.

Rapport financier 2020 vérifié

Remis à une prochaine séance, le système informatique des vérificateurs est en trouble, ils n'ont pas accès à leur serveur donc il faut considérer un délai avant d'obtenir notre rapport financier 2020. Le dépôt devrait se faire en novembre 2021.

Dossiers en cours :

Programmation TECQ 2019-2024

Discussion sur les projets potentiels qui pourraient être financés par la TECQ 2019-2024, la programmation sera déterminée à une prochaine séance afin d'être présentée au Ministère pour approbation.

Achat compteur d'eau pour les ICI

Remis à une prochaine séance.



Municipalité Saint-Ludger-de-Milot



Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement et Accélération

CONSIDÉRANT que les délais sont trop courts pour réaliser un devis tenant compte de l'état des chemins, du nombre de ponceaux et de leur état, des travaux à envisager pour les fossés afin d'assurer un drainage adéquat avant de mettre un traitement de surface afin d'assurer un travail réaliste et efficient;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Annie Bergeron,

14-092021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal autorise la réalisation des prises d'inventaire et d'analyse de l'état des chemins afin de déterminer un chiffre réaliste pour les travaux des rangs 4 et 5 et remette à l'an prochain la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet Accélération du Programme d'aide à la voirie locale »

• Contrat mesures de débits (ajournement)

CONSIDÉRANT que nous avons procédé à une ouverture de soumission le 17 septembre 2021 pour la réalisation de travaux de campagne de prise de mesures de débits du réseau d'égout;

CONSIDÉRANT que nous avons reçues quatre soumissions conformes :

- Avizo Experts-Conseil 150 655.60\$ taxes incluses;
- Can-Explore 151 698.02\$ taxes incluses;
- Simo management 162 475.82\$ taxes incluses;
- Enviroservices 178 694.15\$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT que notre firme nous recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

15-092021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal accorde le contrat de campagne de mesures de débit en continu du réseau sanitaire à la firme Avizo Experts-Conseil pour une somme de 150 655.65\$ taxes incluses »

Nouveaux dossiers :

Protocole d'entente – fondation de l'Hôtel-Dieu d'Alma

CONSIDÉRANT que la directrice générale a rencontré un représentant de la Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Alma proposant un partenariat pour les années 2021 à 2026;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot est desservie par deux hôpitaux soit Alma et Dolbeau-Mistassini de part sa situation géographique;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Claudie Tremblay,

16-092021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal autorise la directrice générale à signer un protocole d'entente de partenariat avec la Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Alma au nom de la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot engageant une somme annuelle de 750\$ »

« Que le Conseil municipal autorise la directrice générale à signer un protocole d'entente ou à verser à la Fondation du Centre Maria-Chapdelaine une somme de 750\$ par année pour les cinq prochaines années »

Protocole d'entente – École La Source

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets (école La Source) utilise les infrastructures de loisirs, sports et culturels de la Municipalité durant la période scolaire ainsi que les locaux municipaux ;



Municipalité Saint-Ludger-de-Milot



CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot utilise les infrastructures de loisirs et possiblement les locaux de l'École la Source en dehors des heures scolaires ;

CONSIDÉRANT qu'il serait approprié d'établir les responsabilités et engagement de chacune des parties lors de ces prêts;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-092021

« Que le Conseil municipal autorise la directrice générale à signer un protocole d'entente pour l'utilisation d'infrastructures, d'équipements, de locaux et terrains du centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets et le prêt des infrastructures, équipements, locaux et terrains appartenant à la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot »

Attestation de fin des travaux ponceau Levesque RIRL

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés du 25 juin 2020 au 31 juillet 2021;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- Le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- Les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- La présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- Un certificat de réception provisoire des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Claudie Tremblay,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

18-092021

« Que le Conseil municipal autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée »

Gel de corridor boisé*

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Martin Pelletier,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-092021

« Que le Conseil municipal considère que le gel de corridor boisé n'est pas une bonne façon de faire et viendra créer davantage de problème dans la gestion de la forêt, nous sommes en désaccord avec cette nouvelle réglementation à venir »

*n'ayant pas suffisamment d'information sur ce point, la résolution demeure incomplète et n'a pas été transmise

Période de questions pour les contribuables

Personne dans la salle et aucune demande écrite reçue.



Municipalité Saint-Ludger-de-Milot



20-092021

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sur proposition de la conseillère Johanne Fortin. Il est 20h36.

Rita Ouellet, CPA, Directrice générale sec. Trés.

Marc Laliberté, maire

« Je, Marc Laliberté, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal »

